



LETTRE D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 94 – OCTOBRE 2025

❖ PERSONNEL COMMUNAL

La municipalité a créé un poste permanent d'Adjoint Technique Territorial, permettant à Nathalie de travailler à temps complet. Cette mesure vise à renforcer les capacités internes de la commune et à privilégier la réalisation des travaux par nos propres agents plutôt que par des entreprises extérieures, afin d'en maîtriser les coûts.

Je tiens à remercier nos cinq agents techniques et administratifs pour leur travail et leur implication dans la vie de notre Commune.

❖ TRAVAUX - AMÉNAGEMENTS

- ✓ La réfection partielle du chemin des pins a été réalisée au mois de septembre par la société Eiffage.
- ✓ Le logement communal situé au 5 Grande Rue est actuellement en travaux. Ces interventions peuvent occasionner quelques nuisances sonores, nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée.
- ✓ La chaudière a fioul du logement communal situé au 4 rue du 14 juillet est en cours de remplacement par une pompe à chaleur.
- ✓ Dans le cadre de la sécurisation et de la rénovation de l'église, la commune a déposé une demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale.

❖ LOTISSEMENT SAINT LAURENT

Le règlement du lotissement Saint-Laurent a été modifié afin d'être mis en adéquation avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU), lui-même modifié le 27 mai 2025.

Il reste, à ce jour, cinq lots en vente sur le lotissement.

❖ ANIMATIONS

▪ Comité des fêtes :

- ✓ **Samedi 2 août et dimanche 3 août** : La fête estivale organisée par le Comité des fêtes et le P'tit Bistrot de Puimichel a connu un vif succès.
- ✓ **Saint Elzéar** : Le concours de boules a rassemblé de nombreuses équipes dans une ambiance chaleureuse et sportive. Le méchoui et la soirée animée par un DJ ont été très appréciés et ont permis à tous de partager un moment festif et convivial.
- ✓ **Vendredi 24 octobre** : Accueil de « Oh », le festival des tout-petits de DLVAgglo à Puimichel. De nombreuses familles sont venues participer à cette journée enjouée.
- ✓ **Vendredi 31 octobre** : L'après-midi d'Halloween a rassemblé de nombreux enfants et l'apéritif offert par le Comité a été fort apprécié.
- ✓ Un spectacle de Noël est en réflexion par le Comité des fêtes, nous ne manquerons pas de vous en tenir informés.

▪ Autres animations

Jeudi 11 septembre : Le traditionnel repas des anciens, préparé par le P'tit Bistrot, a rassemblé 55 seniors, toujours émus de se retrouver.

❖ COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

La commémoration du 11 novembre aura lieu à 11h30 et sera suivie d'un apéritif.

❖ CIMETIÈRE

Après la reprise des concessions, les agents techniques ont remis en état les allées du premier cimetière, désormais recouvertes de gravillons. Une plaque avec le nom des défunt a été apposée sur l'ossuaire, récemment installé.

❖ PROJETS

- ✓ **Logement Porte rouge** : Le projet de rénovation du logement communal situé à la Porte Rouge progresse. Les dossiers de consultation pour la maîtrise d'œuvre ont désormais été réceptionnés, marquant une nouvelle étape dans l'avancement du projet.
- ✓ **Place Gervais Bonnafoux** : À la suite de la consultation, le maître d'œuvre USCP Provence, cabinet local, a été retenu pour piloter le projet.
La réunion publique du 18 octobre 2025 a permis au maître d'œuvre et aux élus d'échanger avec les riverains afin de finaliser les derniers ajustements du projet.
La consultation des entreprises pour les travaux de rénovation de la place Gervais Bonnafoux débutera prochainement.
- ✓ **Accueil petite enfance** : Le bureau d'études ITHEA Conseil a récemment présenté les conclusions de son analyse. Le projet d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM), portée par DLVAgglo, pourrait ainsi voir le jour sur un terrain communal du Castellet.

❖ REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS VERTS

- Les déchets verts doivent être déposés exclusivement dans les sacs à végétaux fournis par la mairie.
- Service réservé aux particuliers, résidants à Puimichel, ne pouvant pas se rendre à la déchetterie. Les déchets verts produits par un professionnel ne seront pas ramassés.
- Les déchets verts acceptés sont : les branches d'une longueur inférieure à 50cm, la tonte de pelouse, les résidus d'élagage, les déchets d'entretien des massifs floraux et les feuilles mortes.
- Il est interdit de remplir les sacs ou de mélanger les déchets verts avec des gravats, de la terre, des cailloux ou des emballages utilisés pour le jardinage.
- Pour faciliter l'organisation du service, l'inscription auprès du secrétariat de la mairie est obligatoire, au plus tard la veille du jour de ramassage, avant midi.
- Par respect pour votre voisinage et pour les agents techniques, les déchets et encombrants ne doivent pas être déposés sur le domaine public avant la veille du ramassage.
- Les usagers doivent veiller à ce que les agents communaux puissent accéder facilement aux déchets et sont responsables de leurs animaux domestiques.
- En cas de non-respect des règles, les contrevenants pourront être exclus de la liste des bénéficiaires.
Merci à chacun de contribuer, par ces gestes simples, à la propreté et à la qualité de vie de notre commune.

❖ INCIVILITÉS

- ✓ **Déjections canines** : De nombreuses déjections canines ont été constatées dans le village. Ces dernières représentent une source d'inconfort et de désagrément pour les habitants. Il est rappelé que chaque propriétaire de chien est tenu de ramasser les déjections de son animal, aussi bien sur les trottoirs que dans les espaces publics. Des sachets et poubelles sont à disposition pour faciliter ce geste citoyen. Ensemble, contribuons à préserver la propreté de notre commune et à garantir un cadre de vie agréable pour tous.

- ✓ **Dépôts sauvages** : Des encombrants et des sacs poubelles sont régulièrement retrouvés à côté des bacs de collecte sur les différents PAV du village.

Il est demandé qu'une vigilance soit maintenue pour préserver la commune des « dépôts sauvages ». Pour rappel, les dépôts illégaux de déchets sont punis par la loi (article L541-3 du Code de l'environnement). La sanction peut aller jusqu'à 1 500€ d'amende.

❖ DLVAgglo

- ✓ **Points d'Apports Volontaires** : Les différents PAV de la commune sont désormais dotés d'au moins trois conteneurs : un pour les ordures ménagères, un pour les emballages et un pour le verre. Des conteneurs semi-enterrés ont été installés à la fin du mois d'octobre sur le site du PAV situé au centre du village.

Nous remercions les riverains pour leur compréhension durant les travaux d'installation.

- ✓ **Nacelle** : Une convention relative à la mise à disposition d'une nacelle élévatrice a été signée avec DLVAgglo. Les agents techniques, titulaire du CACES, pourront réaliser différents travaux en hauteur.

❖ SIVU

Les trois Maires du Val de Rancure ont rencontré le Directeur adjoint de la DASEN ainsi que l'inspectrice de circonscription. Malgré leur intervention et leur suivi, les difficultés rencontrées par les enfants et leurs parents à l'école de Puimichel demeurent importantes.

Un nouveau rendez-vous aura lieu le vendredi 7 novembre avec la Directrice académique.

❖ DIVERS

- ✓ **Départ et reprise du bar-restaurant** : Le P'tit Bistrot de Puimichel arrête son activité le 1^{er} novembre et quitte les locaux le 15 novembre. Suite à l'appel à candidature, un dossier a été retenu.
- ✓ **Concours ville et villages étoilés** : Puimichel a reçu le label « Village Étoilé » avec une étoile par l'association ANPCEN (Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes).
- ✓ **Borne de recharge** : Une borne de recharge pour véhicules électriques doit prochainement être installée par le TE-SDE04 (Territoire d'Energie – Syndicat d'Energie des Alpes-de-Haute-Provence).
- ✓ **PanneauPocket** : La Commune utilise désormais l'application PanneauPocket pour informer les habitants en temps réel. Des informations, alertes et événements peuvent y être publiés instantanément. Exemple : quand il y a une coupure d'eau, vous pouvez être informé des délais de rétablissement à la normale. Cette application gratuite est anonyme et sans publicités. Afin d'installer l'application, vous pouvez vous référer au flyer ci-joint.
- ✓ **Food-truck** : La convention avec *Basta Pizza* a été renouvelée pour une année, tous les vendredis soir.
- ✓ **Panneaux de rue et directionnels** : Les panneaux de rue et de direction actuellement manquants feront prochainement l'objet d'une installation.

❖ ÉLECTIONS 2026

Les élections municipales auront lieu les **15 et 22 mars 2026**.

- L'inscription sur les listes électorales est possible **jusqu'au 6 février 2026**.

- Vous avez la possibilité de vérifier vous-même votre situation électorale ainsi que votre adresse, directement en ligne (via le répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE).

- L'inscription peut se faire en ligne ou en mairie. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, peut s'inscrire directement par internet sur le site du service public.

À partir de 2026, on passe à un scrutin de liste paritaire à deux tours, identique à celui des communes de 1 000 habitants et plus.

Concrètement cela signifie :

- Les listes de candidats doivent être **paritaires** (alternance femme-homme).
- **Le panachage n'est plus autorisé** : l'électeur ne peut plus rayer ou ajouter des noms ou modifier l'ordre des candidats. Le bulletin serait alors considéré comme nul.

❖ ÉTAT CIVIL

Décès de Régis GIORDANO. Nous présentons nos sincères condoléances à la famille et aux proches.

❖ FRANCE RÉNOV'- ALTE

Vous avez un projet de rénovation pour votre logement ? Vous souhaitez réaliser des économies d'énergie, améliorer votre confort, ou adapter votre habitation à une perte d'autonomie ? L'ALTE (Agence Locale de la Transition Énergétique) vous accompagne dans vos démarches, en partenariat avec le Département des Alpes de Haute-Provence, dans le cadre du dispositif France Rénov'.

Bénéficiez de conseils personnalisés et d'informations précieuses près de chez vous !

L'ALTE organise des permanences sur rendez-vous dans plusieurs communes du département pour répondre à toutes vos questions concernant :

- Les aides financières disponibles pour vos travaux de rénovation.
- Les économies d'énergie réalisables grâce à des solutions adaptées et personnalisées aux problématiques de votre logement.
- L'amélioration de votre confort, été comme hiver.
- L'adaptation de votre logement pour faciliter le maintien à domicile en cas de perte d'autonomie ou de handicap.

Prochaines permanences :

- Manosque : le 3^{ème} mardi du mois
- Riez : le 2^{ème} mercredi du mois

Pour toute information complémentaire ou pour prendre rendez-vous, n'hésitez pas à contacter l'ALTE par téléphone du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30, au 04 90 74 09 18.

❖ CENTRE DE SANTÉ « COMMUNE AUX TERRES »

Le Centre de Santé de La Brillanne organise tout au long de l'année de nombreuses rencontres et animations ouvertes à tous.

Au programme :

- Groupes de parole animés par des professionnels de santé pour échanger autour de thématiques du quotidien.
- Café papote, un temps convivial autour d'un café pour discuter librement, partager des expériences et tisser des liens.
- Spectacles de contes pour petits et grands, alliant détente, imagination et plaisir d'écouter.
- Ateliers « Parlons santé en BD » encadrés par des intervenants passionnés.

N'hésitez pas à nous envoyer votre adresse mail si vous ne l'avez déjà fait sur mairie@puimichel.fr afin que nous puissions vous envoyer les informations intermédiaires.

Vous retrouverez toutes ces informations sur le site de Puimichel : <https://www.puimichel.fr/>